

Le 14 novembre 2006

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2007-2008
Dossier Régie : R-3610-2006
Notre dossier : R000206 FE

Chère consœur,

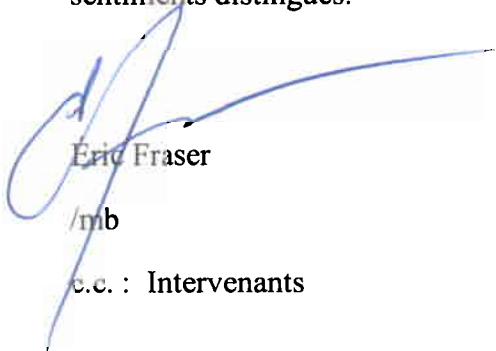
Dans le contexte de la planification de l'audience du dossier tarifaire du Distributeur qui débutera le 29 novembre prochain, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution présentera sa preuve de la manière suivante :

- Panel 1 : Contexte, enjeux et orientations du dossier tarifaire 2007-2008 (HQD-1, Document 1).
- Panel 2 : Prévision de la demande et coûts d'approvisionnements (HQD-2).
- Panel 3 : Coût du service et investissements (HQD-3, HQD-5, HQD-6, HQD-7, HQD-8 et HQD-14).
- Panel 4 : Principes réglementaires, méthode de répartition des coûts, structures tarifaires, interfinancement et règle du prorata (HQD-4, HQD-9, HQD-11 et HQD-12).
- Panel 5 : PGEE et actions commerciales destinées à la clientèle à faible revenu (HQD-13 et HQD-15).

Les présentations ou commentaires introductifs devraient être de courte durée, entre 15 et 30 minutes au maximum. Il est à noter que le Distributeur fait face à une contrainte de disponibilité pour le panel 3 qui ne pourra pas être entendu le 30 novembre.

À moins d'indication contraire, le Distributeur ne présentera pas de témoin sur la politique financière, compte tenu qu'il présente la même preuve que le Transporteur, que ce sujet fut abordé lors de l'audience publique du dossier tarifaire du Transporteur (R-3605-2006) et qu'une majorité d'intervenants intervient dans les deux (2) dossiers. À cet effet, le Distributeur n'a pas d'objection à ce que la preuve testimoniale, rendue sur ce sujet dans le dossier du Transporteur, soit incorporée au présent dossier.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser
/mb
c.c. : Intervenants